

La "phase essentielle" est lancée

Si « beaucoup d'interrogations perdurent » comme l'ont appelé Julien Olivier et Martial Stienne lors d'une réunion du bureau de l'Institution interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée, le canal Seine Nord Europe franchit régulièrement de nouvelles étapes. Elles sont suivies de près par l'Institution, consciente que ce canal sera un facteur de développement, mais aussi qu'il pourrait se montrer « perturbant » pour le bassin-versant. Charles Beauchamp évoque régulièrement « les réponses qui, lors des études, n'ont pas été données aux questions touchant à l'alimentation en eau potable, aux interactions entre les marais et le canal du Nord ».

Quelles sont les dernières nouvelles en direct de Seine Nord ?

3 avril 2009 - Voies navigables de France, le maître d'ouvrage, a lancé l'avis d'appel public à la concurrence, « une phase essentielle ». Cette étape de procédure juridique devait permettre aux entreprises de prendre connaissance du dossier et le cas échéant, de se porter candidates (avant le 15 juin) pour « concevoir, construire, exploiter, entretenir, régénérer et financer le canal, dans le cadre d'un contrat de partenariat ». Un contrat très complet qui inclut l'engagement financier du partenaire privé: il devra apporter environ 2,1 milliards d'euros, soit la moitié du coût global des 106 km du canal. Les financements proviennent de l'Europe, pour 330 millions d'euros, des collectivités territoriales pour 900 millions et de l'État pour 900 millions également. Le groupement sélectionné devrait pouvoir démarrer les travaux en 2011, pour une mise en service prévue en 2015. Parallèlement, l'aménagement et l'exploitation des quatre plateformes multimodales situées le long de l'ouvrage seront réalisés « dans un cadre distinct de celui du contrat de partenariat du

canal ». Les collectivités seront associées à l'élaboration de ces infrastructures logistiques mais également aux activités industrielles liées à ces plateformes. L'ensemble du projet devrait générer entre 10000 et 11000 emplois pendant la période des travaux, dont 4500 emplois directement sur le chantier en 2011.

11 mars 2009 - Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie et du Développement durable, et Dominique Busseureau, secrétaire d'État chargé des Transports, ont signé, avec les présidents des conseils régionaux de Picardie, du Nord - Pas-de-Calais et d'Ile-de-France, le « protocole d'intention pour le canal Seine Nord Europe ». Projet du Grenelle de l'environnement, mené en collaboration avec la Belgique, ce nouveau canal permettra le transport de 13,3 à 15 millions de tonnes de marchandises. Il « enlèvera » 500000 poids lourds par an sur les routes françaises.

13 janvier 2009 - Les présidents des conseils généraux du Nord, de l'Oise, de la Somme, du Val-d'Oise et du Pas-de-Calais ont examiné les modalités de leur participation au projet de Canal Seine Nord Europe, déclaré d'utilité publique le 12 septembre 2008. Pour les cinq départements, « cet ouvrage exceptionnel, déterminant pour le développement des modes alternatifs de déplacement, est un enjeu important pour l'économie de leurs territoires. » Ils ont confirmé « leur attachement à la réalisation du canal Seine Nord Europe et à la poursuite de la mise au point du projet en concertation avec le maître d'ouvrage et les acteurs locaux afin d'insérer au mieux les infrastructures dans les territoires et de valoriser de façon optimale les retombées en termes de développement économique et d'emplois. » Déjà impliqués dans leurs domaines de compétences, notamment celui de l'aménagement foncier - les investissements réalisés ou à réaliser par les

départements correspondant au montant de la participation qui leur est demandée par l'État, soit environ 200 millions d'euros -, les « cinq » ont souhaité à l'avenir s'inscrire dans le processus de gouvernance partenariale mis en œuvre, souhaitant accompagner le projet dans leurs domaines de compétences propres ou de façon volontariste. Cet accompagnement est fondamental pour l'emploi et l'insertion professionnelle, notamment via le recours imposé à la clause sociale. Les cinq départements ont voulu « maintenir leurs niveaux d'investissements en période de crise » ; leur capacité financière limitée ne leur permettant pas, dès lors, « d'envisager de participer au financement direct du creusement du canal ». Ils ont demandé à l'État « d'assumer les compétences qui sont les siennes en finançant à la hauteur requise le canal Seine Nord Europe pour que celui-ci se réalise effectivement ».

✓ **Les diagnostics archéologiques mobilisent l'Inrap depuis le début de l'année sur 2500 hectares. Première étape du projet Seine Nord, les recherches préventives sont « d'une ampleur sans précédent » : 80 archéologues de septembre 2008 à juin 2010. Toutes les périodes sont concernées: Paléolithique, âge du Fer, période gallo-romaine, Moyen Âge ou encore la Grande Guerre. Au printemps 2009, 50 sites ont déjà été détectés.**

✓ **Des travaux aussi « gros » que ceux du Tunnel sous la Manche! 1280 hectares d'emprises sans compter dépôts et plateformes, 55 millions de mètres cubes de mouvements de terre, 25 millions de mètres cubes de remblais, 30 millions de mètres cubes de matériaux à mettre en dépôt et un million de mètres cubes de béton pour les écluses! Mise en service en 2015.**

LES TRAVAUX DES STAGIAIRES

De la comm' aux zones humides

À l'autre bout du périmètre, pas facile de se faire une idée précise de ce qui se passe autour du Sage de la Sensée. Ses problématiques, les études, les enjeux. Bien sûr, il y a *La Gazette de la Sensée*, mais est-elle bien lue? Est-elle suffisamment explicite, pédagogique? Marie Défossé a mené l'enquête.

Originaire d'Estrées, étudiante en 2^e année de DUT Techniques de commercialisation à Cambrai, elle a effectué un stage de deux mois au sein de l'Institution; deux mois pour « évaluer les outils de communication » de ladite Institution. Marie Défossé a mis au point un questionnaire, permettant notamment d'évaluer la pertinence, la qualité (éditoriale et photographique) de *La Gazette*; de mesurer le « succès » du Sage. Questionnaire envoyé aux 134 maires et à 402 habitants (trois foyers par commune du périmètre du Sage pris au hasard). L'étudiante a également fait du phoning; elle est allée frapper aux portes dans quatre communes (deux au cœur de la vallée, deux autres dans le canton de Bapaume). Environ 70 questionnaires sont revenus à l'Institution, Marie Défossé les a lus, relus, analysés. Une première remarque s'impose, elle est somme toute logique: plus on est près du cœur de la vallée de la Sensée, plus on se sent concerné par le

Sage! À l'inverse du côté de Bapaume, on ne s'y intéresse guère. « À Mory, un habitant m'a dit: la vallée de la Sensée c'est pas mon coin. Il n'y a pas de cours d'eau par ici. » Même les maires de « l'autre bout du périmètre » se sentent plus ou moins concernés. Il faut peut-être revenir sur des notions de base (définition du bassin-versant, etc.), aller porter la bonne parole Sensée dans les écoles, au-delà de la vallée historique. Et toujours compter sur *La Gazette de la Sensée* puisque plus de la moitié des questionnaires remplis donnent des avis plutôt positifs sur le journal « même s'il n'est pas lu régulièrement ».

Zones stratégiques?

Le destin des hommes est intimement lié aux zones humides, petites ou grandes. Une espèce de devise inscrite au fronton des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Chaque Sage est amené à se pencher sur ses milieux naturels aquatiques avec un inventaire de la faune et de la flore précis et précieux. Dans la Sensée, les zones humides - souvent dégradées d'ailleurs - sont l'objet de toutes les attentions et études depuis 2004. Sept stagiaires ont déjà mis les pieds... dans les mares! En 2004, Bettina Lanchais a identifié 83 zones humides; l'année suivante, Thierry Daugeron et Solène Boulenger



De nombreux critères entrent dans le classement des zones humides.

ont validé ces zones avec l'appui des maires; en 2007, trois étudiants ont complété les fiches (faune, flore, fonctions, etc.). Mais le travail n'était pas encore achevé! De mars à juin 2009, Baptiste Sauvage, de Courcelles-le-Comte, étudiant en licence protection de l'environnement à l'IUT de Nancy, a entamé une « hiérarchisation » de ces zones humides en fonction de différents critères. Puis selon les dispositions de la loi sur l'eau de décembre 2006, les zones pourraient être classées

en zones humides d'intérêt environnemental particulier et zones stratégiques pour la gestion de l'eau. Les marais d'Aubigny, de Brunémont seraient par exemple éminemment intéressants et stratégiques. Afin d'éclairer les élus et les membres du Sage, Baptiste Sauvage a étudié les conséquences de ces éventuels classements demandés par la loi sur l'eau, et des contraintes qui en découlent.

Questionnaire téléchargeable sur : www.sage-sensee.fr

ÉTUDE HYDRAULIQUE GLOBALE

À l'heure des levés topographiques

Le 3^e volet de l'étude hydraulique globale dans le cadre du Sage de la Sensée a largement capté « les échos du terrain ». Entretien et enquêtes ont permis au bureau Hydratec de dresser une synthèse des problématiques du bassin-versant liées à l'eau.

Un questionnaire avait été envoyé aux 134 maires des communes du périmètre « Sage Sensée ». 71 réponses (un « taux de retour de 53 % ») ont été épluchées dans les moindres détails. Ainsi, 23 communes estiment que « l'entretien des cours d'eau ou plans d'eau fait défaut ». Un entretien jugé « moyen » en règle générale; Hydratec nuanciant ces avis en rappelant que « les attentes esthétiques des riverains peuvent parfois ne pas correspondre aux critères d'un bon état écologique ». Même son de cloche de la part d'élus pour l'entretien des berges: « défectueux » à Marquion sur l'Agache, à Brunémont, Féchain et Bouchain sur la Sensée aval, etc. Autour de la gestion des niveaux d'eau, ce sont surtout les communes de la Sensée aval qui ont réagi: Bruné-

mont et Féchain arguant d'une « gestion irrégulière ». Gestion intimement liée aux ouvrages hydrauliques que le bureau d'études a recensés: ouvrages mobiles officiels (Lécluse, Bouchain et pont des Prussiens), ouvrages fixes (siphons et buses), barrages sauvages.

Thème récurrent dans la vallée de la Sensée et « problématique majeure », l'invasement est souligné dans 15 communes. Envasés le Grand Marais de Pelves, les étangs à Oisy-le-Verger, le Marais de Becquerel, etc. Certes, un décanteur a vu le jour à Tortequesne, un autre est réclamé par les riverains de l'Agache et de la Petite Hirondelle mais c'est bien « une gestion globale du transport sédimentaire qui est nécessaire ».

Plus présents encore dans les esprits: les ruissellements et les coulées de boue! Près de la moitié des élus ayant retourné le questionnaire en font état, dans tous les secteurs du bassin-versant. L'événement le plus marquant ayant été celui de Saint-Léger en mai 2000. Les améliorations préconisées passent des aménage-



Attentes esthétiques ne riment pas toujours avec bon état écologique.

ments hydrauliques aux modifications des méthodes agronomiques via la sensibilisation des différents acteurs. Neuf communes font état d'inondations, « débordements exceptionnels et très localisés ».

L'étude hydraulique attaque un nouveau chapitre: la modélisation hydraulique, destinée à fournir des « informations quantifiées pour comprendre et expliquer les dysfonctionnements » du bassin-versant. Modélisation rendue possible grâce aux levés topographiques réalisés par Axis-Conseils. Un levé a pour objec-

tif la création d'un plan ou d'une carte à partir d'informations obtenues sur le terrain. Des arrêtés préfectoraux ont été signés afin de permettre aux géomètres experts de pénétrer dans les propriétés privées et publiques afin d'effectuer: 129 levés de profil en travers de lit mineur, 1 levé de profil en travers de lit majeur, 23 levés de ponts, 19 d'ouvrages hydrauliques, 46 de points isolés au sol. Sans oublier les 482 levés bathymétriques de fond de 36 plans d'eau et marais. 44 communes sont concernées dans le Pas-de-Calais, 17 dans le Nord.

LA MISE DU NORD

Une police pour veiller à la gestion équilibrée des ressources en eau

Olivier Prévost, 48 ans, est le chef du Service départemental de police de l'eau (SDPE) à Lambersart. Il a répondu à nos questions sur la police de l'eau et les enjeux dans la vallée de la Sensée.

Qu'est-ce que la MISE et la police de l'eau?

La Mission inter services de l'eau (MISE) du Nord est née de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Elle a pour objet de garantir la gestion équilibrée des ressources en eau, « avec la volonté de donner une cohérence aux actions de l'État sur la politique de l'eau et des milieux aquatiques... L'eau et les milieux aquatiques sont notre patrimoine commun et il ne faut pas les dégrader » précise Olivier Prévost. Chaque département dispose en France d'une MISE et d'une police de l'eau. La MISE est constituée d'un comité stratégique qui regroupe les chefs des services déconcentrés de l'État, concernés par la politique de l'eau. Elle permet de mettre en cohérence le travail de toutes les structures déconcentrées et de proposer au préfet un plan opérationnel de mise en œuvre de cette politique. La MISE dépend du Service navigation du Nord - Pas-de-Calais, un service déconcentré du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du

Développement durable et de l'Aménagement du territoire exerçant pour le compte de Voies navigables de France (VNF). C'est la MISE qui, au niveau local, assure la police de l'eau. Sa mission est de veiller à l'application de la loi sur l'eau et de mettre en place les moyens de contrôle nécessaires afin de vérifier que la loi est bien appliquée.

Quelles sont les fonctions de la police de l'eau?

« Dans un premier temps, une mission de conseil en amont » insiste Olivier Prévost. Les entreprises, les maîtres d'ouvrages, les particuliers peuvent donc aller consulter la police de l'eau pour savoir, « si dans le cadre d'un ouvrage ayant des impacts sur l'eau (exemple, je crée un étang, je modifie un réseau), leur projet est en conformité avec la législation en vigueur ». On peut ainsi contacter la MISE pour connaître la législation existante dans le domaine de l'eau et déposer un dossier d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau. « Le cœur du métier de la police de l'eau est d'instruire et de suivre les dossiers de déclaration et de demande d'autorisation » et de réviser ces autorisations afin de les rendre compatibles avec les nouveaux schémas directeurs. L'année dernière, « la police de l'eau a reçu 180

dossiers d'instruction. Elle dispose de 6 personnes (2 chefs de cellule et 4 instructeurs) pour y répondre ». « Son autre chapitre de métier, c'est la vérification de l'application de la loi avec le contrôle sur le terrain des déclarations et des autorisations qui n'auraient pas été faites ». C'est la police administrative. On peut aussi rentrer dans un cadre répressif avec la police judiciaire, des amendes et des mises en demeure. « Mais la plupart du temps, c'est la médiation qui est retenue » explique le chef du SDPE, « c'est l'état de l'environnement qui nous intéresse, sa remise en état, alors on essaie de privilégier la médiation à la sanction judiciaire... Et ça fonctionne bien, nous avons un bon taux de retour en médiation ». Autre tendance: « nous essayons d'intensifier notre travail de conseil en amont... Les gens qui n'ont pas fait de déclaration sont souvent de bonne foi, ils n'étaient pas informés, ne connaissaient pas la loi sur l'eau ou ils ne pensaient pas que ça pouvait rentrer dans ce champ... En les conseillant en amont, on évite les problèmes ».

Quels enjeux aujourd'hui dans la vallée de la Sensée?

Avec la directive européenne cadre sur l'eau qui date de 2000, on a maintenant

une obligation de résultats et une obligation en termes de bon état, c'est-à-dire une eau qui doit être sans pollution chimique mais également avec une faune et une flore. Bref il ne faut pas seulement « l'eau minérale mais aussi des poissons et les plantes ».

Au niveau local, le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau. Le SDAGE du bassin Artois-Picardie est en cours d'adaptation à la loi européenne. Il a fait l'objet d'une enquête publique et a donc été présenté au grand public. Quels sont les grands enjeux de la vallée de la Sensée? « Ceux que l'on retrouve dans le SDAGE du bassin - consultable sur http://www.eau-artois-picardie.fr/article.php?id_article=444 » répond Olivier Prévost. Dans une zone qui est fortement artificialisée, on étudie les masses d'eau, les nappes souterraines, on répertorie les zones humides, on préserve les tourbières pour la richesse de leur faune et de leur flore, on lutte contre les inondations, l'érosion et l'on travaille à la préservation de l'eau potable.

LES MÉGALITHES DE LA SENSÉE

Oisy-le-Verger : le "Gros caillou" et les aulnes



Ils se sont bien amusés avec "le gros caillou".

Historiens et préhistoriens tentent depuis belle lurette de percer les mystères des mégalithes - dolmens et menhirs - de la vallée de la Sensée. Leurs opinions sont parfois très éloignées les unes des autres ! En 1923, dans le « Bulletin de la Société préhistorique française », L. Desailly livre ses réflexions sur le « groupe de cinq monuments ». Réflexions bien intéressantes puisqu'elles interviennent juste après la Première Guerre mondiale qui a ravagé cette verte vallée. Évoquant le « Gros caillou », L. Desailly écrit : « malgré le voisinage du grand canal du Nord, pour la possession duquel se sont donnés tant de violents combats, le menhir d'Oisy-le-Verger est resté intact ; il est vrai qu'il se trouve au milieu d'un immense marais récemment asséché et par conséquent peu accessible. » Il poursuit en réfutant la tradition selon laquelle « ce mégalithe, planté dans le dépôt tourbeux, s'y enfoncerait d'année en année, au point qu'il s'y trouverait enterré de plus de 8 mètres. La vérité est que les étangs et les marécages qui entourent le lit de la Sensée, sont d'une formation relativement moderne, et que le monument d'Oisy-le-Verger a été élevé avant l'affaissement qui leur a donné naissance. Cet accident géologique s'est produit durant la période holocène, c'est-à-dire au quaternaire supérieur. » Si l'on résume très vite cette époque, il faut parler de réchauffement climatique, fonte des glaces, installation des hommes, inondation des vallées : « une eau courante et peu profonde favorisa la formation de la tourbe ». Tourbe qui entoura le « Gros caillou ». Source : <http://www.persee.fr> - Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Direction de l'enseignement supérieur, sous-direction des bibliothèques et de la documentation : « Les Mégalithes de la rivière la Sensée (Nord), L. Desailly, Bulletin de la Société préhistorique française, 1923, Volume 20, Numéro 6, p. 183 - 192 »



Mégalithe et monument historique.

Le Syndicat intercommunal de la région d'Arleux (SIRA) utilise ces « grosses pierres » pour construire une politique de développement local. La « Pierre qui pousse » (Aubigny-au-Bac), le « Dolmen du Bois » (Hamel), la « Pierre du Diable » (Lécluse) et le « Polissoir » (Féchain) sont parfaitement accessibles à tous les publics, mis en valeur dans le paysage, « décrits et expliqués » par l'intermédiaire de totems en bois. Un dépliant fait la promotion du « Circuit des mégalithes » et chaque site est un véritable support d'animation : contes déambulatoires à Féchain et Aubigny-au-Bac, contes nocturnes à Lécluse, veillées irlandaises à Hamel. Pierre Demolon, de la Direction de l'Archéologie du Douaisis, précise que ces « grosses pierres » sont les témoins d'une période historique très importante : la fin du Néolithique, le début de l'âge du Bronze. Ce sont des « rescapés » ! Il y avait autrefois beaucoup de mégalithes dans la vallée de la Sensée mais beaucoup ont été débités pour faire des pavés. « Le Circuit des mégalithes. La Vallée des Sortilèges » : dépliant à télécharger sur le site du SIRA, <http://www.sira59.fr>

Toutes les réactions, informations sont les bienvenues !

Contactez Fabrice Thiébaud

> tél. 03 27 98 20 60

> fax 03 27 97 06 67

> courriel institution5962sensee@cg59.fr

> site internet <http://www.sage-sensee.fr>

Depuis trois ans, l'école de Oisy-le-Verger mène un projet pédagogique intitulé « Éducation à l'environnement et au développement durable ». Découverte des animaux du marais, apprentissage du cycle de l'eau sur une péniche avec passage d'écluse*, visite d'une déchetterie : les expériences et les projets fourmillent.

En mars dernier, les enfants des classes de CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM2 ont joué aux petits forestiers. Sur l'idée de la municipalité, avec son soutien et celui du conseil général du Pas-de-Calais dans le cadre du programme Oxygène 62, les élèves ont planté une centaine d'aulnes glutineux, des arbres régionaux choisis pour leur goût à pousser les pieds dans l'eau. Le boisement s'est déroulé sur le site marécageux du « Gros caillou », le menhir de Oisy-le-Verger. Pour réussir leur plantation, les enfants ont reçu les conseils d'un forestier. Ils ont accroché leur nom à chacun des arbres avec beaucoup de fierté. « Ils étaient très contents ! » se souvient le directeur de l'école, Pascal Dauchet. Le week-end suivant, ils ont même emmené leurs parents découvrir « leur » arbre placé à proximité du cèle-

bre mégalithe. La plantation s'est réalisée autour de la pierre et le long des 150 mètres de chemin qui y mènent, un peu comme on créait jadis ces allées majestueuses qui conduisaient aux châteaux. Vu du ciel, désormais, un arbre géant se dessine sur le sol. Vu de la terre, « c'est la Trame verte et bleue Sensée - Seine Nord Europe qui se développe ». Pour Jean-Pierre Léger, maire d'Oisy-le-Verger et Julien Olivier, conseiller général, « cet espace naturel sensible doit être préservé et conforté. Il participe à la reconquête de la biodiversité dans le Nord - Pas-de-Calais. »

* Dans le cadre des animations qu'effectue le MNLE auprès des écoles des communes appartenant au périmètre du Sage de la Sensée, suite à une demande des élus de l'Institution.



La gazette de la Sensée

est réalisée par Les Échos du Pas-de-Calais pour le compte de l'Institution interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée présidée par Charles Beauchamp.

Avec l'aide du Conseil régional Nord - Pas-de-Calais et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Directeur de publication : Charles Beauchamp

Rédaction et coordination : Fabrice Thiébaud, Ch. Deffrance, M.-P. Griffon, B. Zehnder

Photos : Fabrice Thiébaud, Les Échos du Pas-de-Calais

Maquette : Magali Crombez

Impression : Léonce Deprez, Ruitz 42.000 ex. ISSN en cours